



Ville de Saint-Laurent-du-Maroni
Sèves de Guyane

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 28 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le Lundi vingt huit Avril à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Laurent-du-Maroni s'est réuni sous la présidence de Monsieur Léon BERTRAND, Maire, suite à la convocation adressée le Mardi 22 Avril 2014.

PRESENTS : M. Léon BERTRAND, Maire - Mme Sophie CHARLES - Mme Agnès BARDURY - M. Franck THOMAS - Mme Yvonne VELAYOUDON - Mme Bénédicte FJEKE - M. Bernard SELLIER - M. Dominique CASTELLA - Mme Josette LO A TJON - Mme Linda AFOEDINI - M. Arnaud FULGENCE - M. Michel VERDAN - M. Gilbert SAINTE LUCE - Mme Malaïka ADAM - M. Bernard BRIEU - Melle Seiscka BRIQUET - M. Jean GONTRAND - Mme Daniela STOMP - M. Crépin KEZZA BAZINNIND - Mme Sherley ABAKAMOFOU - M. Sylvio VAN DER PIJL - Mme Sophie HUGON - M. John RINVIL - Melle Barbara BARTEBIN - M. Jean Albert NESMON - Mme Iris LETER - M. Sullivan SOBAÏMI - Mme Marianne SABAYO - Mme Edmonde MARTIN - Mme Vanusia DA SILVA PESSOA - M. Georges FEREOLE - Melle Marysol FARIA - M. Jean Henry JOSEPH - Mme Hélène PERRET - M. Mickle PAPAYO - Mme Cécile ALFRED - M. Chris CHAUMET - M. Serge Aimé SAINT AUDE - Mme Diana JOJE PANSA - M. Bernard BORIBEGNOBEBA.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme Marie Clautide JEAN à M. Chris CHAUMET - Mme Maya PITTIE à M. Serge Aimé SAINT AUDE.

ABSENTS EXCUSES : M. Joseph VERDA

Ouverture de la séance par **Monsieur le Maire** qui remercie les Conseillers Municipaux pour leur présence à cette réunion du Conseil Municipal.

Puis il demande à Monsieur le Directeur Général des Services de bien vouloir procéder à l'appel des élus.

Le quorum étant atteint, l'assemblée municipale peut donc valablement délibérer.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sophie HUGON est désignée en qualité de Secrétaire de séance pour assurer cette fonction.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2014 :

Monsieur le Maire soumet pour approbation au Conseil, le procès-verbal de la séance du 10 Avril 2014.

Il demande s'il y a des observations à formuler ?

Intervention de **Madame Sophie HUGON** qui fait remarquer qu'à la page 12, deuxième paragraphe, il y a une faute de frappe, le mot « une » est répété deux fois.

Madame Cécile ALFRED s'abstient compte tenu qu'elle n'était pas Conseillère Municipale à cette date.

Pas d'autres observations, **Monsieur le Maire** met aux voix ce procès-verbal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 10 Avril 2014.

Monsieur le Maire rappelle que tout à fait au début, il avait annoncé que nous allons passer à un stade supérieur en limitant l'utilisation du papier, chacun et chacune d'entre vous disposera d'une tablette numérique d'ici à une quinzaine de jours. Monsieur Olivier CAUVIN qui est notre expert va vous donner quelques explications à ce sujet à la fin de la séance et va vous montrer la tablette numérique que vous allez utiliser de façon à ce que la prochaine fois chacun puisse avoir sa tablette.

1°) MISE EN PLACE DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet de mettre en place des Commissions chargées d'étudier les affaires qui lui sont soumises et que le nombre et la composition desdites commissions sont fixés librement par le Conseil Municipal.

Dans un souci d'efficacité, Monsieur le Maire propose que les dites commissions soient constituées de sept (7) membres.

Il précise également que la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle afin de garantir l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée.

Monsieur le Maire rappelle que les commissions sont les outils de travail indispensables et que le rôle dans la préparation des décisions soumises au Conseil est essentiel.

En conséquence, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir :

- **FIXER** le nombre des commissions et leur champs de compétence ;

- **DESIGNER** les membres desdites commissions indiquées ci-après :

- 1°) Commission Budget, Stratégies Financières ;
- 2°) Commission des Travaux ;
- 3°) Commission Jeunesse et Sports ;
- 4°) Commission Marchés/Pêche ;
- 5°) Commission Qualité ;
- 6°) Commission Patrimoine ;
- 7°) Commission Environnement/Salubrité ;
- 8°) Commission Affaires Culturelles et Animation ;
- 9°) Commission Affaires Scolaires ;
- 10°) Commission Développement Economique/Emploi/Insertion ;
- 11°) Commission Politique de la Ville – Coopération Régionale/Tourisme ;
- 12°) Commission Foncier/Aménagement et Habitat
- 13) Commission Transports publics
- 14°) Commission Logement
- 15°) Commission Affaires Coutumières et Agriculture

Monsieur le Maire demande à Monsieur Philippe CAMBRIL, Directeur Général des Services, d'apporter quelques explications sur ce projet de délibération.

Explications de **Monsieur Philippe CAMBRIL** : « En effet, il s'agit d'un scrutin proportionnel au plus fort reste, c'est-à-dire qu'on divise le nombre de postes à pouvoir par le nombre de conseillers, on obtient un quotient électoral que l'on applique par le nombre de conseillers de chacun des groupes et ça nous donne à peu près la composition qu'on aurait si l'on votait à la proportionnelle ».

Monsieur le Maire dit : « Ce qui nous donne 6 + 1. Il s'agit d'un calcul mais malheureusement, il y a un groupe qui est trop faible pour avoir un conseiller municipal de l'opposition. Donc, il faudra vous arranger entre vous, les deux listes de l'opposition pour pouvoir proposer quelqu'un et ça ce sont pour les commissions thématiques qui sont

composées de 7 membres (6+ 1). Puis, il y a deux commissions réglementaires où c'est la loi qui fixe la règle du jeu et là, il s'agit de 5 membres (4 + 1) ».

Monsieur Philippe CAMBRIL précise qu'il s'agit bien de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants, le Maire étant Président de la Commission.

Monsieur le Maire demande si l'on applique bien la proportionnalité, c'est-à-dire 4 + 1 en qualité de titulaire et 4 + 1 en tant que suppléant ?

Monsieur Philippe CAMBRIL répond : « Tout à fait ».

Monsieur le Maire dit que nous proposons une quinzaine de commissions après avoir regardé tous les champs de compétence du Conseil Municipal en tenant compte bien entendu de la nouveauté puisque nous parlons de plus en plus de coopération régionale donc on ne peut pas imaginer aujourd'hui que nous puissions fonctionner sans la présence du Surinam. Donc voici les propositions d'intitulés de commissions que nous faisons qui sont au nombre de 15.

Monsieur le Maire dit que la parole circule, si vous estimez qu'il n'y a pas assez de commissions ou si vous pensez qu'il y a des champs qui n'ont pas été couverts.

Intervention de **Monsieur Bernard SELLIER** : « Je crois que la multiplication des missions de la Mairie permet de passer de 12 à 15 commissions. Je pose simplement juste une question technique. Quel pourra être le rôle de la Commission Logement en sachant que cela pourra être un lieu d'échanges et d'informations, mais par ailleurs, les décisions de constructions de logements sociaux en gros sont prises par l'Etat et les opérateurs et le Maire qui l'a souvent rappelé a malgré tout plus un pouvoir d'influence qu'un certain nombre de logements à attribuer mais je ne suis pas contre a priori, c'est juste une demande d'explications qui peut être, sera utile à d'autres collègues ».

Monsieur le Maire dit que c'est vrai comme tu viens de le dire la Commission du Logement c'est la politique de l'Etat, des opérateurs tels que la SIGUY, la SEMSAMAR etc... C'est vrai que sur notre territoire, nous avons le droit de dire que nous souhaitons que les constructions de logement soient orientées de telle façon, on souhaite un standing, un peu plus de logements sociaux. Il y a une orientation politique à donner et la commission du logement peut être le lieu où cela peut se discuter.

Monsieur le Maire demande à Madame Cécile ALFRED de bien vouloir l'excuser car il a omis d'annoncer que Madame Cécile ALFRED est à nouveau Conseillère Municipale suite à la démission de Monsieur Philippe JOAN. Il lui souhaite donc la bienvenue au sein de ce Conseil Municipal.

Madame Bénédicte FJEKE intervient : « Lors de la première mandature, il y avait la commission d'adressage. Je souhaiterais qu'elle soit reconduite, à moins qu'elle soit englobée dans la commission Foncier/Habitat/Logement ».

Monsieur le Maire répond : « Oui, je pense que cette commission d'adressage reste dans la Commission Foncier/Habitat/Logement ».

Monsieur le Maire rappelle pour les nouveaux venus que dans la Commission Habitat lors de l'ancienne mandature, il y avait un effort particulier qui était porté sur l'adressage puisque comme il y a beaucoup de constructions et des rues qui se forment, il faut qu'il y ait une véritable politique d'adressage qui soit menée à la fois pour que les gens puissent reconnaître les endroits ainsi que pour les services de la Poste afin de faciliter la distribution du courrier. C'est aussi un moyen qui permet de mener une bonne politique fiscale, le percepteur peut mieux identifier les personnes et cela permet aussi à la fois de remplir les caisses de l'Etat mais aussi celles de la Commune.

Intervention de **Monsieur Michel VERDAN** qui fait remarquer qu'il n'y a pas de commission concernant la Santé.

Monsieur le Maire répond que la Santé est dévolue au Centre Communal d'Action Sociale et on estime que normalement, cette partie sera gérée par le CCAS.

Madame Daniéla STOMP dit qu'elle constate qu'il n'y a pas de Commission sur la Sécurité.

Monsieur le Maire précise que la sécurité, comme c'est un sujet très sensible, il l'a toujours menée directement, le Maire étant directement responsable de la Police Municipale et en même temps, il est prévu de mettre en place le CLSPD. Nous mettons en place quelques commissions thématiques mais il est prévu de mettre en place d'autres commissions notamment celle du CLSPD où l'on va parler effectivement de sécurité.

Monsieur le Maire demande si le Conseil est d'accord sur la mise en place des 15 Commissions avec les 7 membres sachant que progressivement, nous allons mettre en place les cellules nécessaires au fonctionnement du conseil municipal.

Monsieur le Maire indique que la première Commission est la Commission Budgets, Stratégies Financières. Elle se réunit assez souvent, c'est elle qui permet de préparer le budget, elle se réunit dès les mois de Novembre, Décembre, Janvier afin de présenter le DOB qui est Débat d'Orientations Budgétaires puis elle prépare les différents budgets (les comptes administratifs de la commune, le Budget Primitif, le Budget annexe eau et assainissement et les décisions modificatives quand il faut les prendre dans le courant de l'année).

Monsieur le Maire dit qu'il faut six (6) membres de la majorité et un (1) membre de l'opposition pour composer cette Commission.

Monsieur Chris CHAUMET annonce la candidature de Monsieur Bernard BORIBEGNOBEBE.

Monsieur le Maire dit : « Monsieur Bernard, rappelez moi votre nom car c'est tellement compliqué à prononcer ».

Monsieur Bernard BORIBEGNOBEBE répond en disant au Maire : « Je voulais juste attirer votre attention sur le fait que quand vous prononcerez bien mon nom, ça me ferait bien plaisir, parce que malgré mon nom, je suis un élu ».

Monsieur le Maire répond : « Je ne vois pas ce qui a de péjoratif, Monsieur, je vous ai simplement dit que j'ai du mal à prononcer votre nom, il n'y a pas du tout sujet à polémique ».

Sont candidats à la Commission Budgets et Stratégies Financières :

- Mme. Sophie CHARLES
- Mme. Josette LO A TJON
- M. Arnaud FULGENCE
- M. Bernard SELLIER
- M. Bernard BRIEU
- M. Jean-Henry JOSEPH
- M. Bernard BORIBEGNOBEBE

Monsieur le Maire met aux voix cette proposition.

Pas d'opposition ni d'abstention, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les membres de la Commission Budgets et Stratégies Financières dont les noms sont indiqués ci-dessus.

Monsieur le Maire dit que nous passons à la mise en place de la Commission des Travaux.

Quels sont les candidats demande **Monsieur le Maire** ?

Font acte de candidature :

- M. Sylvio VAN DER PIJL
- M. Bernard SELLIER
- Mme. Yvonne VELAYOUDON
- M. Michel VERDAN
- M. Gilbert SAINTE-LUCE
- Mme. Bénédicte FJEKE
- M. Chris CHAUMET

Monsieur le Maire met aux voix cette proposition.

Pas d'opposition ni d'abstention, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les membres de la Commission des Travaux dont les noms sont indiqués ci-dessus.

Monsieur le Maire propose de passer à la mise en place de la Commission Jeunesse et Sports.

Font acte de candidature :

- M. Arnaud FULGENCE
- M. Dominique CASTELLA
- Melle. Marysol FARIA
- Melle. Vanusia DA SILVA PESSOA
- M. Crépin KEZZA BAZINNIND
- M. Gilbert SAINTE LUCE
- Mme. Clautide JEAN MARIE

Monsieur le Maire met aux voix cette proposition.

Pas d'opposition ni d'abstention, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les membres de la Commission Jeunesse et Sports dont les noms sont indiqués ci-dessus.

Monsieur le Maire propose de passer à la mise en place de la Commission Marchés et Pêche

Font acte de candidature :

- Mme. Yvonne VELAYOUDON
- Mme Linda AFOEDINI
- Mme. Iris LETER
- M. Jean GONTRAND
- Mme. Hélène PERRET
- Mme. Cécile ALFRED
- Mme Diana JOJE-PANSA

Monsieur le Maire met aux voix cette proposition.

Pas d'opposition ni d'abstention, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les membres de la Commission Marchés et Pêche dont les noms sont indiqués ci-dessus.

Monsieur le Maire propose de passer à la mise en place de la Commission Qualité.

Puis il explique que la Commission Qualité a été mise en place depuis deux mandatures et que c'est grâce à elle que nous avons pu optimiser le fonctionnement de la collectivité, faire des économies et aller chercher les recettes. Par exemple, il y a une dizaine d'années, quand on a su que nous étions dans une situation financière très difficile, on a commencé à regarder partout où il y avait des économies à faire, on s'est aperçu que depuis une vingtaine d'années qu'il y avait des compteurs d'eau qui existaient et qu'on avait oublié de fermer.

Au niveau des assurances, c'est pareil, les textes avaient changés et nous reconduisons chaque année les contrats d'assurances et donc, nous avons sollicité un expert qui non seulement s'est payé dans les gains que nous avons récupérés mais en plus a fait baisser les prix des assurances. C'est vraiment une commission qui permet de chasser le gaspi en quelque sorte et de réfléchir sur les recettes nouvelles. C'est une commission très intéressante qui a une reconnaissance par rapport à l'AFD qui je rappelle est l'organisme qui nous a fait le prêt de 20 millions d'euros en décembre 2013.

Font acte de candidature à la Commission Qualité :

- M. Gilbert SAINTE LUCE
- Melle. Barbara BARTEBIN
- M. Michel VERDAN
- M. Dominique CASTELLA
- Mme. Linda AFOEDINI
- M. Mickle PAPAYO
- Mme. Maya PITTIE

Monsieur le Maire met aux voix cette proposition.

Pas d'opposition ni d'abstention, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les membres de la Commission Qualité dont les noms sont indiqués ci-dessus.

Monsieur le Maire propose de passer à la mise en place de la Commission Patrimoine.

Font acte de candidature :

- Mme. Sophie CHARLES
- Mme. Sophie HUGON
- Mme. Josette LO A TJON
- M. Franck THOMAS
- Mme. Agnès BARDURY

- Mme. Cécile ALFRED
- M. Serge-Aimé SAINT AUDE

Monsieur le Maire met aux voix cette proposition.

Pas d'opposition ni d'abstention, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les membres de la Commission Patrimoine dont les noms sont indiqués ci-dessus.

Monsieur le Maire propose de passer à la mise en place de la Commission Environnement et Salubrité.

Font acte de candidature :

- M. Jean NESMON
- Mme. Iris LETER
- Mme. Daniéla STOMP
- M. Sylvio VAN DER PIJL
- M. Michel VERDAN
- Mme. Bénédicte FJEKE

Monsieur le Maire met aux voix cette proposition.

Pas d'opposition ni d'abstention, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les membres de la Commission Environnement et Salubrité dont les noms sont indiqués ci-dessus.

Monsieur le Maire propose de passer à la mise en place de la Commission Affaires culturelles et Animations.

Font acte de candidature :

- M. Jean NESMON
- Mme. Edmonde MARTIN
- Mme. Marianne SABAYO
- M. John RINVIL
- Melle. Seiscka BRIQUET
- M. Franck THOMAS
- Mme. Clautide JEAN MARIE

Monsieur le Maire met aux voix cette proposition.

Pas d'opposition ni d'abstention, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les membres de la Commission des Affaires Culturelles dont les noms sont indiqués ci-dessus.

Monsieur le Maire propose de passer à la mise en place de la Commission des Affaires Scolaires :

Font acte de candidature :

- Mme. Josette LO A TJON
- M. Sullivan SOBAIMI
- Melle. Seiscka BRIQUET
- Melle Vanusia DA SILVA PESSOA
- M. John RINVIL
- M. Gilbert SAINTE LUCE
- M. Bernard BORIBEGNOBEBE

Monsieur le Maire met aux voix cette proposition.

Pas d'opposition ni d'abstention, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les membres de la Commission des Affaires Scolaires dont les noms sont indiqués ci-dessus.

Monsieur le Maire propose de passer à la mise en place de la Commission Développement Economique Emploi-Insertion.

Font acte de candidature :

- M. Bernard BRIEU
- M. Jean-Henry JOSEPH
- M. Arnaud FULGENCE
- Mme. Yvonne VELAYOUDON
- Mme. Iris LETER
- M. Sylvio VAN DER PIJL
- M. Chris CHAUMET

Monsieur le Maire met aux voix cette proposition.

Pas d'opposition ni d'abstention, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les membres de la Commission Développement Economique Emploi-Insertion dont les noms sont indiqués ci-dessus.

Monsieur le Maire propose de passer à la mise en place de la Commission Politique de la Ville – Coopération Régionale/Tourisme

Font acte de candidature :

- Mme. Sophie CHARLES
- M. Jean NESMON
- Mme. Cécile ALFRED
- Mme. Edmonde MARTIN
- Mme. Sophie HUGON
- Melle. Barbara BARTEBIN
- M. Chris CHAUMET

Monsieur le Maire met aux voix cette proposition.

Pas d'opposition ni d'abstention, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les membres de la Commission Politique de la Ville – Coopération Régionale/Tourisme dont les noms sont indiqués ci-dessus.

Monsieur le Maire propose de passer à la mise en place de la Commission du Foncier/Aménagement et Habitat.

Font acte de candidature :

- Mme. Bénédicte FJEKE
- M. Arnaud FULGENCE
- Mme. Iris LETER
- M. Bernard SELLIER
- M. Sullivan SOBAIMI
- M. Jean-Henry JOSEPH
- Mme. Diana JOJE-PANSA

Monsieur le Maire met aux voix cette proposition.

Pas d'opposition ni d'abstention, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les membres de la Commission Foncier/Aménagement et Habitat dont les noms sont indiqués ci-dessus.

Monsieur le Maire propose de passer à la mise en place de la Commission Transports Publics.

Font acte de candidature :

- M. Michel VERDAN
- M. Gilbert SAINTE LUCE
- Mme. Yvonne VELAYOUDON
- Mme. Linda AFOEDINI
- Melle. Barbara BARTEBIN
- Mme. Cécile ALFRED
- M. Bernard BORIBEGNOBEBA

Monsieur le Maire met aux voix cette proposition.

Pas d'opposition ni d'abstention, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les membres de la Commission Transports Publics dont les noms sont indiqués ci-dessus.

Monsieur le Maire propose de passer à la mise en place de la Commission Logement

Font acte de candidature :

- M. Georges FEREOL
- M. Jean-Henry JOSEPH
- Mme. Iris LETER
- M. Sullivan SOBAIMI
- Mme Hélène PERRET
- Mme. Daniéla STOMP
- M. Serge-Aimé SAINT AUDE

Monsieur le Maire met aux voix cette proposition.

Pas d'opposition ni d'abstention, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les membres de la Commission Logement dont les noms sont indiqués ci-dessus.

Monsieur le Maire propose de passer à la mise en place de la Commission Coutumière/Agriculture.

Font acte de candidature :

- M. Mickle PAPAYO
- M. Sullivan SOBAIMI
- Mme. Marianne SABAYO
- Mme Iris LETER
- Mme. Linda AFOEDINI
- Mme. Bénédicte FJEKE
- Mme. Maya PITTIE

Monsieur le Maire met aux voix cette proposition.

Pas d'opposition ni d'abstention, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les membres de la Commission Coutumière/Agriculture dont les noms sont indiqués ci-dessus.

Monsieur le Maire propose de passer à la mise en place de la Commission Coutumière/Agriculture.

Monsieur le Maire dit que nous avons mis en place les 15 commissions thématiques, nous allons donc passer au point N° 2, il s'agit de la mise en place de la Commission d'Appel d'offres qui est une Commission réglementaire.

2°) MISE EN PLACE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des dispositions de l'article 22 du code des marchés publics (joint), la loi fait obligation aux Communes de constituer une commission d'appel d'offres.

Il indique que cette commission compétente en matière de marchés publics, se compose, pour les villes de 3500 habitants et plus, du Maire ou de son représentant en qualité de président et de 5 membres titulaires du conseil municipal élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il précise, que 5 membres suppléants doivent également être élus selon les mêmes formes.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres.

Mais avant, il demande à Monsieur le Directeur Général des Services d'apporter quelques précisions sur ce projet de délibération.

Monsieur Philippe CAMBRIL, Directeur Général des Services, rappelle qu'il s'agit en effet, d'une Commission réglementaire qui a pour mission de se prononcer sur les procédures de marchés publics à la fois sur la validité des offres ainsi que sur les avis des offres.

Monsieur le Maire dit qu'il faut 5 membres titulaires et 5 membres suppléants et dans les 5, il s'agit de 4 + 1. Il précise qu'il s'agit de 5 membres en dehors du Président.

Après le vote du Conseil municipal à l'unanimité sont élus :

Titulaires

- Michel VERDAN
- M. Bernard SELLIER
- Mme. Agnès BARDURY
- M. Bernard BRIEU
- M. Chris CHAUMET

Suppléants

- Mme Cécile ALFRED
- M. Jean GONTRAND
- Mme. Josette LO A TJON
- M. Gilbert SAINTE LUCE
- Mme. Diana JOJE-PANSA

3°) MISE EN PLACE DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC :

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur (Articles L1411-1, L14-11-5, D1411-3 et D1411-5 du CGCT), une commission de délégation de services publics doit être créée pour l'organisation de la consultation et de l'analyse des offres des candidats susceptibles d'être délégataires d'un service public local.

Il précise que cette commission présidée par le Maire ou son représentant est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire explique aux élus qu'il s'agit de la même commission, seulement au lieu des appels d'offres pour des travaux, il faut choisir un concessionnaire pour tel ou tel service de la commune. Donc, je proposais qu'on puisse garder la même commission.

Il demande si le Conseil Municipal en est d'accord ?

Pas d'opposition ni d'abstention, la Commission de délégation de services publics est composée comme suit :

Après avoir voté sont élus :

Titulaires

- Michel VERDAN
- M. Bernard SELLIER
- Mme. Agnès BARDURY
- M. Bernard BRIEU
- M. Chris CHAUMET

Suppléants

- Mme Cécile ALFRED
- M. Jean GONTRAND
- Mme. Josette LO A TJON
- M. Gilbert SAINTE LUCE
- Mme. Diana JOJE-PANSA

4°) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public, administré par un conseil d'administration et présidé par le Maire.

Il indique que le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est composé à parité de membres élus par le conseil municipal au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste (article R123-8 du code de l'action sociale et des familles) et de membres désignés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Il précise que le nombre total maximum de membres du conseil d'administration est fixé à 16 (8 membres élus et 8 désignés).

Aussi, Monsieur le Maire propose de fixer à 16 le total nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale et propose de passer au vote selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Après avoir voté sont élus à l'unanimité en qualité de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Laurent du Maroni :

1. – Mme. Hélène PERRET
2. – M. Michel VERDAN
3. – Mme. Malaiïka ADAM
4. – Mme Agnès BARDURY
5. – Mme Clautide JEAN MARIE
6. – M. Gilbert SAINTE LUCE
7. – Mme. Marianne SABAYO

5°) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DE SAINT LAURENT DU MARONI :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner quatre (4) élus du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme de Saint-Laurent-du-Maroni.

A cet effet, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DESIGNER** quatre (4) représentants de la Commune afin de siéger au sein du Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme de Saint-Laurent-du-Maroni.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne pour siéger au sein du Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme de Saint-Laurent-du-Maroni :

- Mme Sophie CHARLES
- Melle. Barbara BARTEBIN
- M. Jean NESMON
- Mme. Edmonde MARTIN

Madame Sophie CHARLES dit que j'espère que les personnes qui ont fait acte de candidature seront présentes au Conseil d'Administration.

6°) DESIGNATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX TITULAIRES POUR SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SENOG :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au renouvellement dudit Conseil, il convient de nommer cinq (5) représentants de la Commune pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SENOG.

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- **DESIGNER** cinq (5) Conseillers Municipaux pour siéger en qualité de titulaire au sein du Conseil d'Administration de la SENOG.

Monsieur le Maire dit que je peux proposer une place à l'opposition surtout pour la SENOG, j'aimerais bien que l'on sache que tout est transparent.

Il propose donc cinq représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration de la SENOG :

1. M. Bernard SELLIER
2. Mme. Sophie CHARLES
3. M. Léon BERTRAND
4. M. Bernard BORIBEGNOBEBE
5. Mme. Josette LO A TJON

7°) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AFIN DE SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION LOCALE REGIONALE DE LA GUYANE :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un (1) nouveau membre du Conseil Municipal appelé à siéger au Conseil d'Administration de la Mission Locale Régionale de la Guyane.

A cet effet, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DESIGNER** un (1) représentant de la Commune afin de siéger au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale Régionale de la Guyane.

Monsieur le Maire demande s'il y a un membre suppléant ?

Monsieur CAMBRIL Philippe répond qu'il s'agit juste de la désignation d'un membre titulaire.

Monsieur le Maire propose Monsieur Fulgence ARNAUD qui a déjà la délégation concernant l'Insertion et l'Emploi.

Mais avant, il fait savoir au Conseil Municipal qu'il a reçu ce matin, nous avons eu une réunion très importante avec Madame Sandra TROCHIMARA, la Directrice de la Mission Locale Régionale de Guyane et Madame Evelyne HO COUI YOUN, Présidente de la Mission Locale Régionale de Guyane qui lui ont fait part des difficultés financières rencontrées et de la probable fermeture de l'Antenne de la Mission Locale compte tenu du non paiement des loyers.

Monsieur le Maire dit que nous allons les aider à chercher un local mais on a souhaité qu'un véritable débat se fasse et que cela se tienne à Saint-Laurent-du-Maroni parce que nous avons assez que l'on considère que la Mission Locale de l'Ouest puisse uniquement vivre de petits moyens comme ça, on bricole par ci par là alors que le véritable réservoir des jeunes se trouve dans l'Ouest, et qu'il faut véritablement une vraie politique, une vraie stratégie pour pouvoir être à la hauteur des ambitions des jeunes de l'Ouest. Donc, le 15 Juin, je crois qu'il y a une restitution des travaux qui ont été réalisés par l'AFD sur le tissu de Saint Laurent, les statistiques, les chiffres que l'INSEE prévoit dans les 10 années à venir.

Nous allons les inviter et ensuite, on fera les assises ici en quelque sorte, quelques semaines plus tard, l'idée étant de dire à la Région que finalement, ce n'est pas avec vous que l'on doit se battre mais au contraire, on doit se trouver tous les deux sur le même pied d'égalité pour aller parler d'une même voix au niveau de l'Etat parce que c'est là que se situe véritablement le problème pour pouvoir avoir les moyens de façon à avoir une vraie Mission Locale adaptée à ce que nous voulons faire ici dans cette région.

Nous avons des entreprises qui vont s'installer ici, il y a beaucoup de travaux qui vont se réaliser notamment dans le BTP et si le premier étage qui est la Mission Locale n'est pas capable de pouvoir orienter les gamins pour leur dire c'est vers telle ou telle formation qu'il faut aller afin d'occuper les futurs emplois qui vont être proposés par ces activités, nous passons à côté de beaucoup de choses.

Je pense que Monsieur Arnaud FULGENCE est dans le créneau pour représenter la Municipalité au sein du CA de la Mission Locale Régionale.

Intervention de **Monsieur Serge-Aimé SAINT AUDE** : «
Pouvons nous connaître les délégations des Adjointes ? ».

Monsieur le Maire répond qu'il informera le Conseil en fin de séance sur les délégations des Adjointes et des Conseillers Spéciaux.

Intervention de **Madame Cécile ALFRED** qui dit qu'elle estime qu'une personne au sein du CA de la Mission Locale, ce n'est pas suffisant quand on sait le nombre de jeunes qu'il y a sur Saint-Laurent. Qu'en est-il de Cayenne, Kourou, combien de représentants ont-ils ? Est-ce que c'est la Mission Locale qui désigne le nombre de représentants par Commune ?

Monsieur le Maire répond que le nombre de représentants est fixé par les statuts de la Mission Locale. C'est pour cela justement qu'il y aura ce grand débat qui va permettre qu'on ait une représentation beaucoup plus forte au sein de cette future Mission ou je ne sais pas ce que ce sera comme entité.

Pas d'autres observations, Monsieur le Maire met aux voix ce projet de délibération.
Pas d'opposition ni d'abstention ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **DESIGNE** Monsieur Arnaud FULGENCE afin de siéger au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale Régionale de la Guyane.

8°) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE POUR SIEGER AU SEIN DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DE L'EPAG (ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT EN GUYANE)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un membre titulaire du Conseil Municipal et un membre suppléant appelés à siéger à l'Assemblée Spéciale de l'EPAG (Etablissement Public d'Aménagement en Guyane).

A cet effet, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

DESIGNER un membre titulaire de la Commune ainsi qu'un membre suppléant afin de siéger à l'Assemblée Spéciale de l'EPAG (Etablissement Public d'Aménagement en Guyane).

Monsieur le Maire demande à Monsieur Philippe CAMBRIL d'apporter quelques explications sur ce projet de délibération surtout pour les nouveaux conseillers Municipaux.

Explications de Monsieur le Directeur Général des Services qui rappelle qu'il s'agit d'un établissement public d'aménagement qui a plusieurs casquettes. L'EPAG a pour mission de faire du portage foncier et est également opérateur d'aménagement. Son Conseil d'Administration représente les collectivités majeures et pour les Communes, il y a une assemblée spéciale qui est à côté du Conseil d'Administration et qui est composé d'un représentant par collectivité et des représentants des chambres consulaires. Au sein de cette assemblée spéciale, est élu un membre de la Commune qui siège au CA. L'année dernière, c'est Monsieur Bernard BRIEU qui était membre de l'assemblée spéciale et a participé au Conseil d'Administration de l'EPAG à ce titre là.

Monsieur Bernard SELLIER propose la candidature de Madame Bénédicte FJEKE qui a déjà la délégation du foncier afin de siéger à l'assemblée spéciale de l'EPAG sous réserve bien entendu de son accord.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres propositions ?

Madame Sophie CHARLES dit qu'il faut un suppléant.

Monsieur le Maire propose de désigner un des nouveaux Conseillers Municipaux, ce sera l'occasion dit-il pour cette personne de découvrir ce qu'est l'EPAG.

Monsieur SELLIER Bernard suggère que ça soit un membre de la Commission Foncière.

Monsieur le Maire propose donc la candidature de Madame Iris LETER comme membre suppléant afin de siéger au sein de l'Assemblée Spéciale de l'EPAG.

Monsieur le Maire met aux voix cette proposition

Pas d'opposition ni d'abstention, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Madame Bénédicte FJEKE comme membre titulaire et Madame Iris LETER EN tant que membre suppléant pour siéger au sein de l'Assemblée spéciale de l'EPAG.

9°) DESIGNATION DE TROIS (3) REPRESENTANTS DE LA COMMUNE POUR SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CHOG Franck JOLY :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner trois (3) membres du Conseil Municipal afin de représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de l'Ouest Franck JOLY.

A cet effet, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- - **DESIGNER** ces trois (3) représentants de la Commune afin de siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de l'Ouest Franck JOLY.

Font acte de candidature :

- M. Léon BERTRAND
- M. Bernard BRIEU
- Melle. Marysol FARIA

Monsieur le Maire met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition ni d'abstention.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité **DESIGNE** les trois (3) représentants de la Commune sus-mentionnés afin de siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de l'Ouest Franck JOLY.

10°) DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DE LA COMMUNE POUR SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CRECHE « TI MOUN MARONI » :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner deux (2) nouveaux membres du Conseil Municipal dont un titulaire et un suppléant afin de représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration de la Crèche « TI MOUN MARONI »

A cet effet, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DESIGNER** deux (2) nouveaux membres du Conseil Municipal dont un titulaire et un suppléant afin de représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration de la Crèche « TI MOUN MARONI »

Font acte de candidature :

- Melle seiscka BRIQUET
- Melle Marysol FARIA

afin de représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration de la crèche TI MOUN MARONI.

Madame Cécile ALFRED dit comme il y a les deux crèches, ici on parle de TI MOUN MARONI est ce qu'il s'agit du même Conseil d'Administration ?

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Madame Sophie CHARLES dit qu'il y a un membre titulaire et un membre suppléant à désigner.

Il est proposé de désigner Mademoiselle Marysol FARIA en tant de membre titulaire et Mademoiselle Seiscka BRIQUET en qualité de membre suppléant afin de siéger au sein du Conseil d'Administration de la crèche TI MOUN MARONI.

Monsieur le Maire met aux voix cette proposition.

Pas d'opposition ni d'abstention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DESIGNNE Melle Marysol FARIA en tant de membre titulaire et Melle Seiscka BRIQUET en qualité de membre suppléant afin de siéger au sein du Conseil d'Administration de la crèche TI MOUN MARONI.

11°) DESIGNATION DE DEUX (2) REPRESENTANTS DE LA COMMUNE POUR SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DES QUARTIERS :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner trois (3) nouveaux membres du Conseil Municipal afin de représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration de la Régie des Quartiers.

A cet effet, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

DESIGNER trois (3) nouveaux membres du Conseil Municipal afin de représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration de la Régie des Quartiers.

Il est proposé les candidatures suivantes :

- M. Bernard BRIEU
- M. Jean NESMON
- M. Arnaud FULGENCE

Monsieur le Maire met aux voix cette proposition.

Pas d'opposition ni d'abstention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **DESIGNE** les élus sus-mentionnés pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Régie des Quartiers.

12°) DESIGNATION D'UN (1) REPRESENTANT DE LA COMMUNE POUR SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DES PARENTS :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un (1) élu du Conseil Municipal afin de représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration de la « Maison des Parents » à Saint-Laurent-du-Maroni.

A cet effet, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DESIGNER** un (1) représentant du Conseil Municipal afin de siéger au sein du Conseil d'Administration de la « Maison des Parents ».

Il est proposé la candidature de Mademoiselle Barbara BARTEBIN.

Monsieur le Maire met aux voix cette proposition.

Pas d'opposition ni d'abstention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **DESIGNE** Mademoiselle Barbara BARTEBIN pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration de la « Maison des Parents ».

13°) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET SUPPLEANT DE LA COMMUNE POUR SIEGER AU SEIN DES INSTANCES DELIBERATIVES DU PNRG (PARC NATUREL REGIONAL DE LA GUYANE) :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, Madame la Présidente du Syndicat Mixte du PNRG par courrier du 09 Avril 2014, sollicite la désignation par le Conseil Municipal d'un représentant titulaire et d'un membre suppléant de la Commune appelés à siéger aux instances délibératives du PNRG.

A cet effet, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DESIGNER** un représentant titulaire de la Commune ainsi qu'un membre suppléant afin de siéger au sein des instances délibératives du Parc Naturel Régional de la Guyane (PNRG).

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Joseph VERDA qui est actuellement hors du département comme membre titulaire et celle de Monsieur Jean-Henry JOSEPH en tant que membre suppléant pour siéger au sein des instances délibératives du PNRG.

Il met aux voix cette proposition. Pas d'opposition ni d'abstention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **DESIGNE** Monsieur Joseph VERDA comme membre titulaire et Monsieur Jean-Henry JOSEPH en tant que membre suppléant pour siéger au sein des instances délibératives du PNRG.

14°) DESIGNATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX TITULAIRES POUR SIEGER AU SEIN DE LA SOUS COMMISSION DEPARTEMENTALE POUR LA SECURITE DU SDIS DANS LES ERP/IGH :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, le Directeur Départemental du SDIS par courrier du 11 Avril 2014, sollicite la désignation par le Conseil Municipal d'un représentant titulaire et d'un membre suppléant de la Commune en vue de siéger au sein de la Sous-Commission départementale du SDIS pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP/IGH (Etablissements recevant du Public et les Immeubles de Grande Hauteur).

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Gilbert SAINTE-LUCE comme membre titulaire et Monsieur Michel VERDAN comme membre suppléant afin de siéger au sein de la sous-commission départementale pour la sécurité du SDIS dans les ERP/IGH.

Il met aux voix cette proposition.

Pas d'opposition ni d'abstention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **DESIGNE** Monsieur Gilbert SAINTE-LUCE comme membre titulaire et Monsieur Michel VERDAN comme membre suppléant afin de siéger au sein de la sous commission départementale pour la sécurité du SDIS dans les ERP/IGH.

Monsieur le Maire poursuit et comme convenu en fin de séance, il donne lecture des différentes délégations des adjoints et des conseillers spéciaux :

| | |
|---|---|
| <p>Sophie CHARLES 1^{ère} Adjointe</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Administration générale • Politique de la Ville • Développement touristique • Coopération régionale • Ressources humaines • Ordonnancer les dépenses et recettes, y compris les marchés pub • Signer les documents d'urbanisme • Signer les contrats de prêts • Signer les contrats d'assurance • Signer les actes du personnel, y compris les contrats de travail <p style="text-align: center;">Suppléance assurée par Madame Agnès BARDURY</p> |
| <p>Agnès BARDURY 2^{ème} Adjointe</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Etat Civil • Politiques en faveur de la petite enfance (0-6 ans) • Ordonnancer les dépenses et recettes, y compris les marchés pub • Signer les documents d'urbanisme • Signer les contrats de prêts • Signer les contrats d'assurance • Signer les actes du personnel, y compris les contrats de travail • |
| <p>Franck THOMAS 3^{ème} Adjoint</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Culture et animation • Relations avec les associations culturelles • Politique d'animation • Equipements culturels |
| <p>Yvonne VELAYOUD 4^{ème} Adjointe</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Halles et marchés • Relations avec les commerçants et les artisans |
| <p>Bénédicte FJEKE 5^{ème} Adjointe</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement et foncier • Urbanisme règlementaire, habitat spontané et insalubre • Agriculture • Relations avec les autorités coutumières |
| <p>Bernard SELLIER 6^{ème} Adjoint</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Développement durable • Eau et assainissement • Urbanisme opérationnel • Politiques d'énergies |
| <p>Dominique CASTELL 7^{ème} Adjoint</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Sports et loisirs • Pratiques sportives de proximité et activités sportives des 6-18 an • Relations avec les associations sportives • Equipements sportifs et de loisirs |
| <p>Josette LO A TJON</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Affaires scolaires |

| | |
|---|---|
| 8 ^{ème} Adjointe | <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement des rythmes scolaires et collation • Activités périscolaires • Constructions scolaires |
| Linda AFOEDINI 9 ^{ème} Adjointe | <ul style="list-style-type: none"> • Démocratie participative • Vie associative • Conseil municipal des jeunes |
| Arnaud FULGENCE 10 ^{ème} Adjoint | <ul style="list-style-type: none"> • Insertion, emploi • Politique d'accueil et d'orientation des demandeurs d'emplois • Formation professionnelle, contrats en alternance • Action de développement économique |
| Michel VERDAN 11 ^{ème} Adjoint | <ul style="list-style-type: none"> • Environnement • Espaces verts et déchets • Transports publics • Lutte contre les maladies vectorielles |
| Gilbert SAINTE LUC 12 ^{ème} Adjoint | <ul style="list-style-type: none"> • Suivi des travaux • Relations avec les services techniques municipaux • Etablissements recevant du public et commission de sécurité • Commission qualité |

Délégation des Mandats Spéciaux

| | |
|-------------------|---|
| ADAM Malaïka | Recenser et traduire en actions opérationnelles, les besoins en matière d'équipements de proximité dans les villages Pinpin, Prospérité et Sparwine |
| JOSEPH Jean Henry | Mettre en place des groupes de parole au sein des collèges en lien avec le Contrat Local de Sécurité de Prévention de la Délinquance |
| Hélène PERRET | Établir un programme d'animation intergénérationnelle dans le cadre des activités périscolaires |
| SOBAIMI Sullivan | Concevoir et préparer « la conférence des Chefs coutumiers (collège noir marron) » |
| STOMP Daniéla | Établir un programme d'actions en matière de lutte contre le VIH et les maladies sexuellement transmissibles |
| VAN DER PIJL | Concevoir et préparer « la conférence des Chefs coutumiers (collège amérindien) » |
| VERDA Joseph | Établir un programme d'utilisation des Locaux Communs Résidentiels (LCR) des quartiers Ecole V, Saint Maurice 3 et Jardin de Pierre |

Monsieur le Maire dit : « Voilà ce que je voulais vous proposer pour les délégations confiées aux Conseillers Spéciaux. Vous allez recevoir dans la semaine qui vient, un courrier de ma part qui vous explique tout ce que je viens de vous dire.

Je rappelle et je le dis une fois de plus, que cette fois ci, ce sont des missions qui sont bien arrêtées et qu'à l'issue de ces missions bien entendu, il faudrait qu'il y ait un compte rendu, qu'il y ait des traductions sur le terrain pour qu'ensuite nous puissions poursuivre et pour que le Conseil Municipal puisse à un moment donné avoir une mission à accomplir pour pouvoir apporter des réponses aux nombreux problèmes que nous rencontrons ici ».

Intervention de **Monsieur Chris CHAUMET** : « Vous dites, Monsieur le Maire que ce sera traduit sur le terrain mais est ce que nous aurons pour les conseillers spéciaux un compte rendu soit semestriel ou annuel pour connaître l'évolution de leurs mandats et des travaux ».

Monsieur le Maire répond que pour les Conseillers Spéciaux, ce sera un compte rendu semestriel. Puis, je vous rappelle ce que j'ai dit tout à fait au début concernant les adjoints, nous aurons un compte rendu juste avant la présentation du budget.

Monsieur le Maire : « Je profite pour dire qu'une mission d'un Conseiller Spécial quand elle va être terminée, il peut y avoir une autre mission ou alors on peut donner à quelqu'un d'autre une autre mission et c'est comme ça que je l'entends ».

Intervention de **Monsieur SELLIER Bernard** qui suggère de remettre aux nouveaux collègues qui viennent d'arriver les grands tableaux d'une dizaine de pages qui ont été validés lors du vote du Budget. Je pense dit-il que quelque part, le tableau concernant tant le budget principal que le budget eau et assainissement est une feuille de route qui est indispensable pour l'information des élus ».

Monsieur le Maire s'adresse à Monsieur Philippe CAMBRIL, DGS, en disant que Monsieur Bernard SELLIER vient de faire une proposition qui lui paraît tout à fait pertinente car en effet, le budget de la ville a été voté avant la fin du mois de Mars et beaucoup parmi les nouveaux élus n'ont pas une idée de ce que c'est. Donc, nous allons leur transmettre les budgets qui ont été votés avec les indications nécessaires afin de leur permettre de suivre tout ce que nous avons prévu comme opérations.

Pas d'autres observations, **Monsieur le Maire** informe que la prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra vers la mi-mai et nous allons commencer à rentrer dans le vif du sujet.

Monsieur le Maire invite les élus à suivre la présentation faite par Monsieur Olivier CAUVIN à propos de l'utilisation de la tablette numérique qui va bientôt remplacer le papier que nous utilisons pour la préparation du dossier du Conseil Municipal.

Mais avant, il rappelle que les élus ont reçu un document pour souscrire ou non à l'utilisation de la tablette numérique pour le Conseil Municipal et qu'ils doivent remettre ce document en indiquant s'ils sont d'accord pour ce nouvel outil ou s'ils préfèrent recevoir le dossier papier en attendant que les choses se passent correctement.

Il précise que dans le courant du mois de Mai, il y aura une petite formation à l'attention des conseillers municipaux afin de connaître l'utilisation au maximum de la tablette numérique.

Il informe les Adjoints et les conseillers spéciaux qu'ils souhaitent les garder juste après la séance pendant quelques minutes ainsi que les deux vice-présidents de la CCOG.

Monsieur Jean NESMON demande : « A qui doit-on remettre la fiche d'autorisation ? ».

Monsieur le Maire répond que vous pouvez me la remettre ou alors à Monsieur Philippe CAMBRIL.

Explications de **Monsieur Olivier CAUVIN** qui fait tout d'abord fait une brève présentation de la dématérialisation des convocations et des projets de délibération.

L'administration en ligne est une politique qui vise au travers des moyens de communication et d'information à améliorer le service public qui soit en fait vis-à-vis du public, entre administrations ou dans l'administration elle-même avec une meilleure efficacité, une meilleure productivité des agents publics. Dans ce cadre là, c'est une politique globale qui est menée par le gouvernement et qui est en train d'être mise en place dans les collectivités territoriales.

L'objectif est relativement vaste, on a souhaité commencer par la dématérialisation des convocations et des notes de synthèses auprès des élus afin de s'affranchir d'un maximum de papier et de vous apporter aussi un certain nombre de fonctionnalités qui sont offertes par les nouveaux moyens de communication et d'information et pour cela nous avons choisi la tablette numérique tactile que je vais faire passer parmi vous et que vous connaissez certainement déjà.

Ce moyen permet d'envoyer aux élus par courrier électronique, les convocations du Conseil Municipal et les notes de synthèse dans une complète conformité avec la réglementation en vigueur.

Les nouvelles fonctionnalités de cette tablette vont vous permettre de recevoir par mail, l'ensemble du dossier du Conseil Municipal, vous aurez la possibilité de faire des annotations directement sur votre tablette en fonction des différents projets qui vous seront proposé et notamment faire des marques pages qui permettent de faire référence à vos notes pour pouvoir participer à la discussion et faire et vous pourrez également visualiser les projets qui ont été votés. Vous avez aussi la possibilité de dématérialiser l'envoi des comptes rendus et des délibérations directement auprès du contrôle de légalité à la Sous-Préfecture.

Comme Monsieur le Maire l'a proposé, il sera mis en place une formation par groupe de dix élus à l'utilisation de cet outil.

Suite à la demande de Madame BARDURY, **Monsieur CAUVIN** précise qu'elle n'aura pas besoin de transférer sur son ordinateur puisqu'il s'agit d'une application qui est en ligne, donc il suffit simplement sur votre ordinateur de vous connecter sur le site internet de l'application et vous retrouverez l'ensemble de vos documents. Je précise dit-il que cela fonctionne en mode connecté et en mode déconnecté sur la tablette ce qui veut dire que vous n'avez pas de vous soucier de savoir si les notes que vous avez prises sont sur votre ordinateur, sur votre téléphone portable ou sur la tablette, ça se fera automatiquement.

Monsieur CAUVIN poursuit sa présentation de la tablette numérique et notamment l'utilisation de l'écran tactile.

Le dernier point, vous avez aussi l'agenda de tous les conseils municipaux qui sont prévus, vous y avez accès. Le logiciel peut gérer toutes les commissions qui sont délibérantes. Enfin, il s'agit d'un applicatif qui est sécurisé, que ce soit sur votre ordinateur ou votre smartphone ou votre tablette, il vous est demandé votre nom, votre adresse email, votre mot de passe que vous pouvez changer quand vous le souhaitez.

Fin de la présentation par Monsieur Olivier CAUVIN.

Monsieur le Maire remercie Monsieur CAUVIN pour cette présentation.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, **Monsieur le Maire** remercie l'assemblée et lève la séance à 20 heures 15 minutes.

Fait à Saint Laurent du Maroni, le 16 Juin 2014.